

La première école multi-réseaux va être créée à Bruxelles

La rentrée scolaire 2017 sera historique. Pour la première fois, une école « multi-réseaux » va voir le jour. *Le Soir* a en effet appris que le gouvernement de la Communauté française venait d'approuver le projet. Concrètement, l'établissement d'enseignement secondaire dépendra de plusieurs pouvoirs organisateurs (PO), une grande première : trois PO publics (Communauté

française, les communes de Molenbeek et de Berchem), un PO du réseau libre non confessionnel (l'ULB) et un PO privé (une ASBL). L'école sera située à Molenbeek et pourra accueillir 1.200 élèves dans deux bâtiments différents.

Une première qui bat en brèche la logique de notre système scolaire qui est bâti sur

le fait que chaque école est organisée par un seul PO. Face au manque de moyens chroniqué, l'expérience pourrait être multipliée, du moins c'est le souhait du gouvernement dirigé par Rudy Demotte (PS). Du côté des socialistes, on explique que « *la mise en commun de moyens financiers, c'est le sens de l'histoire* ». Reste à voir si le poids chargé de l'histoire peut être aussi vite oublié et accepté par tous. ■

Bruxelles accueillera la première école « multi-réseaux »

ENSEIGNEMENT L'établissement scolaire dépendra de plusieurs pouvoirs organisateurs

► En septembre 2017, une école secondaire de 1.200 places sera créée à Molenbeek.

► Une première : cette école sera épaulée par la Communauté, l'ULB, une ASBL privée et deux communes.

C'est la rançon de notre histoire : notre enseignement est compartimenté. La Communauté française a ses écoles. Chaque commune a ses écoles. Chaque province a ses écoles. Et l'enseignement libre (confessionnel ou non) est structuré pareillement, avec ses ASBL privées qui, chacune, organisent leurs écoles. Chaque

école a ainsi un pouvoir organisateur (PO). Pas deux. Jamais. Et ce PO est donc, soit la Communauté, soit une commune, soit une province, soit une ASBL.

Une grande première : comme l'a appris *Le Soir*, sera créée, en septembre 2017, à Molenbeek (Bruxelles), une école secondaire... « multi-réseaux. » Au lieu de dépendre d'un PO, elle en aura plusieurs.

Cette première brèche portée à l'étanchéité de notre système scolaire a été approuvée mercredi par le gouvernement de la Communauté. L'idée, on en doit l'origine à une ASBL qui s'appelle « Ecole ensemble ». Elle est composée d'enseignants bruxellois du secondaire, issus de divers réseaux, qui rêvent de créer une école secondaire à pédagogie active (Freinet/Dacro-

ly). Il y a quelques mois, ils ont rédigé un projet pédagogique et repéré, sur le territoire de Molenbeek, deux bâtiments susceptibles d'accueillir chacun 600 élèves. Bien. Mais avec ça, on n'a rien. Il fallait trouver des « sponsors » financiers pour acheter les bâtiments. Et le projet de l'ASBL a abouti à une coalition de PO, tous prêts à soutenir le projet et à y mettre des billes. Sur l'air : ce sera plus facile à financer, si on s'y met à plusieurs.

Il faut créer des écoles pour détendre la tension entre la demande et l'offre de places

Dans un premier temps, deux communes se sont coalisées pour soutenir l'affaire : Molenbeek et Berchem, sa voisine. Chacun y a un intérêt – Molen-

beek doit soulager la pression démographique qui pèse sur l'offre scolaire sur son territoire et Berchem n'a pas d'école secondaire sur son périmètre. Ces deux communes sont situées au nord-ouest de la capitale, une zone où trouver une école secondaire est plus difficile qu'ailleurs et où la rareté des places s'accroît chaque année. Dans un deuxième temps, avec l'agrément de la majorité PS-CDH, la Communauté française a décidé de se joindre à l'aventure.

C'est tout ? Non. Un quatrième partenaire s'est joint à cette coalition historique : l'Université libre de Bruxelles (ULB) que l'expérience pédagogique projetée par « Ecole ensemble » intéresse – l'université lui apportera son soutien et son expertise.

A l'arrivée, l'école aura donc pour « patrons » cinq pouvoirs

organiseurs : Molenbeek, Berchem, la Communauté française, l'ULB et, bien sûr, l'ASBL « Ecole ensemble ». Bref : on aura du public, du libre non confessionnel (ULB) et du privé (l'ASBL).

La Communauté justifie doublement son intervention. D'abord, et comme évoqué plus haut, il faut créer des écoles dans la capitale pour y détendre la tension entre la demande et l'offre de places (malgré les in-

vestissements déjà consentis à cet égard, une étude récente a signalé un besoin de... 9.000 places au secondaire bruxellois d'ici 2022).

Deux : le PS voit dans cette aventure le premier jalon d'une politique qu'il préconise depuis... 1992. A l'époque, le président Philippe Busquin avait proposé de fusionner les PO officiels (Communauté, communes, provinces). Son ministre de l'Education, Elio Di Rupo, s'était

heurté au refus outré de l'officiel subventionné : pas question de brader leur sacro-sainte autonomie communale/provinciale. Bref : loupé. Après un statu quo de 24 ans, voilà une première expérience de « multi-réseaux », certes activée par l'impérieuse nécessité de créer des places (... et vite), mais que le gouvernement de Rudy Demotte souhaite multiplier autant que possible, entre PO publics et, comme dans le cas de cette (fu-

ture) école de Molenbeek, avec l'appui du libre non confessionnel. « *La mise en commun de moyens financiers, c'est le sens de l'histoire* », dit-on côté PS qui note, en prime, que cet établissement, vu son étiquette « école publique », y offrira un enseignement gratuit et accessible à tous les enfants, ce qui n'est pas souvent le cas pour les pédagogies actives, volontiers réservées à des publics favorisés. ■

PIERRE BOUILLON

STRUCTURE

Un enseignement neutre

La première école « multi-réseaux » de notre histoire sera donc pilotée par un pouvoir organisateur (PO) qui en réunit cinq : trois PO publics (Communauté française, Molenbeek, Berchem), un PO relevant du réseau libre non confessionnel (l'ULB) et un PO privé (l'ASBL Ecole nouvelle). L'école sera reliée au réseau officiel subventionné (comme les écoles communales et provinciales) et son PO, constitué en ASBL, aura statut de « personne morale de droit public ». L'organe de

gestion sera composé de façon à accorder 1/3 des voix à la Communauté, 1/3 des voix à Molenbeek et Berchem et 1/3 aux partenaires privés (ULB et l'ASBL Ecole nouvelle). L'AG et le conseil d'administration du PO de l'école devront, en ce qui concerne les communes, accueillir des élus de la majorité ainsi que de l'opposition locale. Les représentants de la Communauté seront issus de l'administration. La participation de la Communauté dans l'école de Molenbeek suppose que celle-ci proposera un enseignement neutre (la neutralité s'impose aux écoles dont la Communauté est le PO).

P.BN